



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Prouvy, le 12 juin 2012

Unité Territoriale du Hainaut-Cambrésis-Douaisis
Parc d'Activités de l'Aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes Cedex

Affaire suivie par Mélanie BERGHE
melanie.berghe@developpement-durable.gouv.fr
Téléphone : 03.27.21.05.15
Télécopie : 03.27.21.00.54



Référence ML/V2.2012.432

**RAPPORT DE L'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR PASSAGE
AU CODERST**

SOURDEAU à VALENCIENNES

OBJET : Société SOURDEAU VIANDES à VALENCIENNES.
REF. : Transmission préfectorale du 23 mai 2012.
N°S3IC : 281.00016
P.J. : Projet d'arrêté complémentaire

1 DEMANDEUR :

- **Raison sociale** : **SOURDEAU Viandes**
- **Siège social** : Rue du vieil Escaut
59300 VALENCIENNES
- **Adresse de l'établissement** : idem
- **Activité principale** : préparation de produits alimentaires d'origine animale.

2 OBJET DE LA DEMANDE

La présente demande concerne la société SOURDEAU pour une augmentation de 12 à 15 tonnes par jour pour la préparation de produits alimentaires d'origine animale.

3 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

Cet établissement a pour principale activité la découpe en gros d'animaux de boucherie de toutes espèces (bœufs, veaux, moutons, porcs). A ce titre, la société possède un arrêté préfectoral du 27 décembre 2006 qui l'autorise à exploiter les installations soumises à autorisation relevant de la rubrique 2221-1 de la nomenclature des installations classées (préparation de produits d'origine animale).

4 OBSERVATIONS ET AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

- *Demande de modifications de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 27 décembre 2006*

Sourdeau_Valenciennes_Rapportcoderst_281.00016_12062012

Par courrier cité en référence, l'exploitant a sollicité une modification de son arrêté préfectoral pour une augmentation de 12 à 15 tonnes par jour pour la préparation de produits alimentaires d'origine animale.

Cette demande entraîne la modification suivante au niveau du classement des rubriques des installations classées :

- 2221 (Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie.) : augmentation de la quantité de produits entrants de 12 à 15 t/j. Le régime passe de l'autorisation préfectorale à l'enregistrement.

Elle est uniquement liée au fait que la réception de produits peut être faite par lot et donc dépasser 12 tonnes par jour.

Au niveau de l'activité, il n'y a aucune modification.

Le projet n'entraînant pas de nouveaux effets sortant des limites de propriété et n'engendrant pas de nouvelle rubrique soumise à autorisation, ou de dépassement des seuils de l'arrêté du 08/07/2010 fixant certains seuils et critères mentionnés aux articles R 512-33 et R.512.54 du code de l'environnement, la modification demandée par l'exploitant n'est pas une modification substantielle au sens de l'article R.512-33 du code de l'environnement.

Aussi, l'Inspection des installations classées propose de donner une suite favorable à la demande de l'exploitant sous réserve du respect du projet d'arrêté joint et de son arrêté actuel du 27 décembre 2006.

5 PROPOSITIONS DE SUITES ADMINISTRATIVES

Au regard des éléments développés dans le présent rapport, l'Inspection des installations classées propose au préfet du Nord de soumettre le projet d'arrêté complémentaire, joint en annexe, à l'avis des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

L'Inspection propose au préfet et aux membres du CODERST d'y donner une suite favorable.

L'Inspecteur des Installations Classées



Mélanie BERGHE

Vu et transmis avec avis conforme à :

- Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord – DiPP/BICPE
12 et 14 rue Jean Sans Peur
59039 LILLE CEDEX
pour passage en CODERST

12 JUIN 2012

Prouvy, le
Pour le Directeur et par délégation
Le Chef d'Unité Territoriale de Valenciennes



Daniel HELLEBOID